

REUNION DU 24 FEVRIER 2010 A 18 HEURES 30

L'an DEUX MIL DIX, le 24 février, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Avit-de-Vialard dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Maurice FONTALIRANT, Maire.

Date de la convocation : 15 février 2010.

PRESENTS : Maurice FONTALIRANT, maire - Jean-Paul DUBOS - Jean-Claude BOUYSSAVIE - Jean-Paul LALOT - Jean-Louis GENSOU - Léopold ALIX – Evelyne GOMEZ – Valérie CAFFY – Robert DELAGE.

ABSENT EXCUSES : Anne VRIELYNCK - Didier GONTHIER.

DELAGE Robert a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Projet de création d'un syndicat mixte Départemental des eaux (SMDE).
- Demande de subventions.
- Désignation d'une personne pour représenter la commune au groupe de travail avec le CAUE à la communauté de communes « TERRE DE CRO-MAGNON ».
- Demande de participation financière au SIAEP de Sainte Alvère-Lalinde Nord .
- Projet de création d'un site Internet pour la commune.
- ATESAT – renouvellement triennal.
- SMICTOM rapport d'activité 2008.
- SDE24 rapport d'activité 2008.
- Projet de construction d'une remise pour abriter la charrette de Lavalade.
- Formation du bureau pour les élections régionales (14 et 21 mars 2010).
- Prévisions travaux de voirie et bâtiments pour contrat d'objectif.
- Divers.

=====

Après lecture, le compte rendu de la réunion du 29 décembre 2009 est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

PROJET DE CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU (SMDE) :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réforme des politiques publiques, les services de l'Etat de la Dordogne (et notamment la DDAF) n'exécutent plus les missions d'appui aux collectivités dans le domaine de l'eau potable et notamment l'assistance à la renégociation des contrats d'affermage (DSP) et au suivi de ces contrats (GSP).

Cette décision intervient dans un contexte réglementaire en pleine évolution avec de nouvelles exigences attendues dans la gestion de nos services d'eau potable. Il apparaît donc important de trouver une nouvelle forme d'organisation se traduisant par la création du Syndicat Mixte De l'Eau.

Le périmètre du Syndicat Mixte De l'Eau fixé par arrêté préfectoral n°100116 du 1^{er} février 2010 comprend le SIAEP de Saint Alvère Lalinde Nord dont la commune est membre.

Monsieur le Maire rappelle que la commune ayant transféré la gestion du service public d'eau potable au SIAEP de Sainte Alvère Lalinde Nord, le Conseil Municipal doit, en application de l'article L.5212-32 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), donner son accord sur l'adhésion du SIAEP au SMDE.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance des projets de statuts et de périmètre du SMDE, et considérant qu'il est de l'intérêt du SIAEP de s'associer au sein de ce nouveau groupement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité, se prononce favorablement pour l'adhésion du SIAEP de Sainte-Alvère Lalinde Nord au Syndicat Mixte Départemental de l'Eau.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

DEMANDE DE SUBVENTIONS – JUDO CLUB DU BUGUE :

Par courrier du 05 janvier 2010, le Président de l'Association du Judo club du Bugue sollicite une subvention de fonctionnement. Compte tenu que des enfants de la commune adhèrent à ce club, le conseil municipal accorde une aide de cinquante euros.

DEMANDE DE SUBVENTION – COLLEGE LEROI GOURHAN DU BUGUE :

Par courrier du 04 janvier 2010 Madame la Principale du Collège sollicite une participation financière pour la réalisation de séjours pédagogiques :

- Du 11 au 16 avril 2010, séjour linguistique a Sorrento (Italie)
- Les 03 et 04 avril 2010, week-end sportif à Biarritz.

6 élèves de la commune participeront à ces sorties. Le Conseil municipal accorde une participation financière de deux cent euros qui sera versée au FSE (Foyer socio Educatif).

DESIGNATION D'UNE PERSONNE POUR PARTICIPER A LA COEDITION D'UN CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES AVEC LE CAUE DE LA DORDOGNE:

Par délibération du 08 janvier 2010, le conseil communautaire « Terre de Cro-Magnon » a décidé de s'engager dans la coédition d'un cahier de recommandations architecturales avec le CAUE de la Dordogne.

Il demande qu'un représentant de chaque commune soit désigné afin de constituer un comité de pilotage pour suivre ce dossier.

Monsieur Jean Paul DUBOS est candidat ; le conseil, à l'unanimité, le désigne pour participer à ce comité de pilotage.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AU SIAEP « SAINTE-ALVERE LALINDE NORD » :

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) « Sainte Alvère Lalinde Nord » utilise les locaux et le matériel de la mairie de façon non permanente. Afin qu'il participe aux dépenses entraînées, le conseil municipal décide de demander une participation de deux cent euros par an à partir de 2010.

Une convention sera établie.

PROJET DE CREATION D'UN SITE INTERNET POUR LA COMMUNE :

Monsieur le Maire a rencontré récemment Madame Isabelle VILLEVEYGOUX - Le Bugue, qui propose de créer un site Internet pour la commune. Par mail en date du 28 janvier 2010 elle a transmis ses tarifs, à savoir :

Conception du site : 650 euros

Maintenance annuelle du site : 100 euros.

A l'unanimité, le conseil accepte la création du site ainsi que les tarifs présentés.

ATESAT – RENOUELEMENT TRIENNAL :

Par courrier du 06 janvier 2010, La Direction Départementale des Territoires de la Dordogne nous informe que notre commune est éligible à l'ATESAT et qu'il convient de renouveler la convention pour la période 2010/2012.

A l'unanimité, le conseil municipal donne un accord de principe pour le renouvellement de la convention. Cependant, compte tenu qu'une présentation de la nouvelle organisation des services de l'Etat avec explication des nouvelles orientations de la mission ATESAT doit avoir lieu avant le renouvellement de la convention, la décision définitive d'adhésion sera prise après la rencontre avec les services de la Direction Départementale des Territoires.

SMICTOM – RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2008 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité du SMICTOM Lalinde-Le Buisson pour l'année 2008.

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de cette présentation.

S.D.E.24 – RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2008 :

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport d'activité du S.D.E. 24 (Syndicat départemental d'énergie de la dordogne) pour l'année 2008.

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de cette présentation.

ACHAT 2 PANNEAUX LIEGE POUR AFFICHAGE :

Deux panneaux lièges sont nécessaires pour l'affichage en mairie. L'achat à KG MAT Collectivités 26001 Valence des 2 panneaux est de 153.78 euros. Le conseil donne son accord pour l'achat avec imputation en section d'investissement.

S.D.E. 24 - REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est désormais nécessaire de prendre une délibération pour fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public dûe par ERDF. Le montant de cette redevance dûe pour l'année 2010, est de 180.12 euros arrondie à cent quatre vingt (180) euros. A l'unanimité, le conseil municipal demande sa perception.

ERDF – DEMANDE DE PAIEMENT D'UNE FACTURE DU 10/12/2007 :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de payer, avant le vote du budget primitif 2010, une facture ERDF d'un montant de 2 133.42 euros TTC. Cette facture ayant été égarée ou non reçue, n'a pas été mandatée, elle se rapporte aux travaux de raccordements électriques aux logements sociaux et à l'atelier communal qui avaient fait l'objet d'une acceptation par devis du 18 mai 2006.

Compte tenu de l'ancienneté de cette dette, et du courrier transmis par la Société de recouvrement SOGEDER-SOFRACO, le conseil municipal demande son règlement dans les meilleurs délais.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2010 au compte 21534 – Réseaux d'électrification.

PLAN DE RÉSORPTION DES ZONES D'OMBRE – INSTALLATION A LA SALLE DES FETES D'UN COMMUTATEUR (NRA-ZO) :

Monsieur le Maire rend compte des informations données par l'équipe technique qui s'est rendue à St Avit de Vialard le 10 février 2010 afin de déterminer les travaux à réaliser et l'endroit où sera installée l'armoire commutateur. Cette équipe était pilotée par Mr VAURIAC Bernard chargé de mission au conseil général de la dordogne. L'armoire sera placée derrière le kiosque côté Nord afin qu'elle soit la moins visible possible.

Les travaux pourraient commencer en juin et la mise en service possible en septembre 2010.

ABRI POUR CHARRETTE A LAVALADE – COURRIER de MME PAYET ODETTE :

Par courrier du 11 janvier 2010 Madame PAYET Odette adresse un plan du projet indiquant le lieu d'implantation de l'abri pour la charrette. Elle demande que la limite séparative avec Mme Vrielynck Marie-Hélène soit précisée afin de transmettre un plan précis.

Le conseil municipal examine la demande et charge Monsieur le Maire de déterminer la limite de propriété.

TOMBE FAMILLE DESMARCHAND – COURRIER de MME PAYET ODETTE :

Par courrier du 11 janvier 2010 Madame PAYET Odette revient sur sa proposition d'entretien de la tombe FAMILLE DESMARCHAND (sa première proposition avait été examinée par le conseil municipal le 02 septembre 2009). Elle se propose d'en assurer le nettoyage mais ne prend pas en compte la restauration de la dalle et de la stèle. Elle demande si la mairie, après un constat d'abandon, peut remettre cet espace en état.

Le conseil précise qu'après un constat d'abandon, la commune peut reprendre la concession mais qu'après reprise, la concession DESMARCHAND disparaît et que celle-ci sera concédée à une autre famille qui pourra l'aménager selon son gré.

RENOUVELLEMENT CONTRAT (CAE) MR GATIE Julien :

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat d'accompagnement dans l'emploi de Monsieur GATIE Julien se termine le 14 mai 2010 et qu'il ne pourra vraisemblablement pas être renouvelé. Un Agent technique est nécessaire pour réaliser les travaux d'entretien divers pendant l'été (tonte des pelouses, arrosage etc..).

Le Conseil charge Monsieur le Maire d'examiner la possibilité de renouvellement du contrat de Monsieur GATIE et si cela n'est pas possible de recruter une personne en fonction des nouveaux contrats d'insertion (CUI- CAE).

TRAVAUX VOIRIE ET BATIMENT EN 2010 :

La commission voirie se réunira pour déterminer les travaux à réaliser sur la commune. En ce qui concerne les bâtiments, des travaux de maçonnerie sont nécessaires sur les murs de l'église, la porte d'entrée doit être restaurée ou refaite, l'escalier menant au clocher doit également être refait.

Monsieur le Maire est chargé de contacter les entreprises. Pour ces travaux une aide au Conseil Général sera demandée.

NUISANCES SONORES COMPLEXE TOURISTIQUE « SAINT-AVIT-LOISIRS » :

Lors de la réunion du conseil municipal du 29/12/2009, il avait été évoqué la possibilité de contacter les services de la DDASS afin qu'ils interviennent sur le site pour proposer des solutions à ce problème.

Le conseil municipal donne son accord et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

VISITE DE MONSIEUR LE SOUS PREFET SUR LA COMMUNE LE 06 JANVIER 2010 :

Le 06 janvier 2010, Monsieur le Sous Préfet de Sarlat, Bernard MUSSET, a rencontré le conseil municipal de 10 h à midi afin d'expliquer la réforme des collectivités territoriales, la suppression de la taxe professionnelle, le regroupement des communautés de communes, etc... Il a également répondu à diverses questions posées par les conseillers.

A midi un repas a été pris en commun à la salle des fêtes.

Dans l'après midi, une visite a été effectuée sur le site du complexe « Saint-Avit-Loisirs » ou l'extension du complexe sur une dizaine d'hectares a été évoqué. Le problème des nuisances sonores a également été abordé.

Une visite prévue à la ferme Equestre de belle oreille n'a pu avoir lieu vu l'heure tardive de fin de visite du complexe (17h30).

ACHAT SONORISATION (MICROS SANS FIL) :

Monsieur le Maire propose l'achat d'une sonorisation avec micros sans fil. Monsieur GOUPILLEAU du Buge a déjà été contacté. Afin de déterminer le coût de cet investissement, il convient que M. GOUPILLEAU vérifie si l'ampli et la table de mixage que nous possédons peuvent convenir.

Le conseil est d'accord pour cet investissement et charge Monsieur le Maire de demander un devis.

Séance levée à 21 h 30

Le Maire

Le Secrétaire

Les conseillers municipaux